

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2201)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par
M. Amiel et M. Lefèvre

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« matière »,

insérer le mot :

« sociale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que des objectifs en matière sociale soient fixés par l'État dans le cadre du contrat décennal conclu avec EDF, compte tenu de son rôle comme employeur.